

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS
SPIRITUEUSES**

**Séance du 17 novembre 2021
(Visioconférence)**

Résumé des décisions prises

2021 – CP900

Date : 17 novembre 2021

Personnes présentes :

Membres professionnels : M. le Président Christian PALY,

Mme Marie-Agnès HEROUT

MM. Bernard ANGELRAS, Jean-Marie BARILLERE, Jérôme BAUER, Philippe BRISEBARRE, Jean-Benoît CAVALIER, Emmanuel CAZES, Michel CHAPOUTIER, Philippe COSTES Bernard FARGES, Damien GACHOT, Bernard JACOB, Florent MORILLON, Eric PASTORINO, Philippe PELLATON, Alain ROTIER, Yan SCHYLLER, Maxime TOUBART

Membres professionnels excusés :

Mme Corinne LACOSTE

Membres professionnels absents :

Commissaire du Gouvernement :

Mme PIEPRZOWNIK Valérie

DGPE : Mme COINTOT Marie-Laurence, M. Julien LAM

DGCCRF : M. Arnaud FAUGAS

DGDDI : M. Frédéric BOUY

La Directrice Générale de FranceAgriMer ou son Représentant

M. Ygor GIBELIND

Agents INAO:

**Mmes Marie GUITTARD, Caroline BLOT, Sophie BOUCARD, Françoise INGOUF
MM Giles FLUTET, Pascal LAVILLE, Philippe HEDDEBAUT, Baptiste MONTANGE**

H2 com :

Sophie Cucheval

Invité CNAOC :

M. Eric TESSON

Invité membre Comité national:

M. Michel BRONZO

<p>2021-CP901</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 2 juin 2021 - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 2 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP902</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 2 juin 2021 - pour présentation et approbation</p> <p>Le compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 2 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP903</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 19 juillet 2021 - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 19 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP904</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 19 juillet 2021 - pour présentation et approbation</p> <p>Le compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 19 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.</p>

<p>2021-CP905</p>	<p>Résumé des décisions prises suite à la consultation écrite du 16 au 20 août 2021 par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses suite à la consultation écrite du 16 au 20 août 2021 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP906</p>	<p>Résumé des décisions prises suite à la consultation écrite du 23 au 26 août 2021 par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses suite à la consultation écrite du 23 au 26 août 2021 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>Sujets généraux</p>	
<p>2021-CP907</p>	<p>AOC « Côtes du Rhône » - Examen des demandes de dérogation individuelle relatives aux règles d'encépagement - Rapport d'étape de la commission d'experts - Traitement des demandes de dérogation</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Brisebarre.</p> <p>La commission permanente a validé les propositions de la commission d'experts. Une dérogation est accordée aux 3 opérateurs concernés conformément aux propositions.</p> <p>Les membres de la commission d'experts ont souligné la qualité des échanges avec les opérateurs et l'aspect didactique du cadre d'instruction.</p>
<p>Délimitation</p>	
<p>2021-CP908</p>	<p>AOC « Languedoc » Dénomination Géographique Complémentaire « Pézenas » - Identification parcellaire pour l'année 2022</p> <p>16ème campagne d'IP, après mise ne place en 2006 et un bilan par une commission d'enquête en 2017.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la DGC « Pézenas » de l'AOC Languedoc pour</p>

	<p>2022. La commission permanente a pris également connaissance du projet de lettre de mission des experts mise à jour (remplacement de M. Bousquet, démissionnaire, par M. Dedieu) et a approuvé cette lettre de mission.</p>
2021-CP909	<p>AOC « Touraine » Dénominations Géographiques Complémentaires « Chenonceaux » et « Oisly » - Identification parcellaire pour la campagne 2021</p> <p>Les premières listes de parcelles identifiées sont approuvées par la commission permanente en 2011. Suite au bilan de la procédure d'IP présenté en 2016, il a été décidé d'engager une procédure de délimitation parcellaire en cours de finalisation. Cette campagne d'identification parcellaire devrait donc être la dernière.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour les DGC « Oisly » et « Chenonceaux » de l'AOC Touraine pour 2021.</p>
2021-CP910	<p>AOC « Palette », AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence » - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 3 communes : Aix-en-Provence, Meyreuil, Le Tholonet (13)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique des délimitations des AOC Palette et Coteaux d'Aix en Provence. Elle a décidé du dépôt des plans dans les mairies des 3 communes concernées.</p>
2021-CP911	<p>AOC « Côtes de Bordeaux » Dénomination Géographique Complémentaire « Sainte-Foy » - Identification parcellaire pour l'AOC « Côtes de Bordeaux Sainte-Foy » campagne 2021 - Approbation des listes de parcelles identifiées</p> <p>7ème campagne d'identification parcellaire. Suite au bilan de la procédure d'IP présenté en 2019, il a été décidé de prolonger cette procédure pour 5 années de plus.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la DGC « Sainte Foy » de l'AOC Côtes de Bordeaux pour 2021.</p>
2021-CP912	<p>AOC « Languedoc » Dénomination Géographique Complémentaire « Grès de Montpellier » - Délimitation parcellaire - Correction d'erreurs de report de l'aire délimitée parcellaire sur les plans cadastraux - 3 communes</p> <p>Lors de la réalisation des plans de la délimitation parcellaire définitive de la dénomination complémentaire Grès de Montpellier de l'AOC « Languedoc », approuvée par le comité national le 9 juillet 2018, plusieurs parcelles avaient été omises sur les trois communes de Castries, Saint-Drézéry et Sussargues</p>

	<p>La commission permanente a approuvé la correction du tracé de la délimitation de la DGC Grés de Montpellier sur 3 communes et a acté le dépôt des plans dans les mairies des communes concernées.</p>
2021-CP913	<p>AOC « Muscadet Sèvre et Maine » Dénominations géographiques complémentaires « Château-Thébaud » « Goulaine » « Monnières – Saint-Fiacre » « Mouzillon – Tillières » - Identification parcellaire - Approbation des listes de parcelles - campagnes 2020-2021 - Rapport de la commission d'experts - Avis de la commission d'enquête</p> <p>La présente note présente le résultat des travaux des experts dans le cadre de l'identification parcellaire pour 4 DGC, au titre des campagnes cumulées 2020 et 2021, le contexte sanitaire exceptionnel n'ayant pas permis le déroulement des travaux en 2020.</p> <p>La commission permanente a été informé » que la campagne 2020 d'identification parcellaire avait été exceptionnellement reportée à 2021 pour raison de crise sanitaire. Elle a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour les DGC « Château-Thébaud » « Goulaine » « Monnières – Saint-Fiacre » « Mouzillon – Tillières » de l'AOC Muscadet Sèvre et Maine pour les campagnes 2020 et 2021.</p>
2021-CP914	<p>AOC « Duché d'Uzès » - Identification parcellaire campagne 2021 - Approbation des listes des parcelles proposées ou non à l'identification</p> <p>9ème campagne d'identification. Un bilan a été présenté à la commission permanente en 2018 qui a désigné une commission d'enquête pour étudier les suites à donner.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour l'AOC Duché d'Uzès pour 2021.</p>
2021-CP915	<p>AOP « Domfront » - Rapport d'étape de la commission d'enquête - Nomination d'un commission d'experts</p> <p>L'ODG a fait une demande de modification de son cahier des charges qui concerne les conditions de production du poiré et la délimitation de l'aire géographique. La commission permanente a désigné une commission d'enquête en février 2021. Ce rapport d'étape ne concerne que le volet délimitation. La demande de l'ODG concerne 7 opérateurs potentiels et porte sur 9 communes. Cette demande d'extension correspond à 25 % d'augmentation de la surface de l'aire actuelle.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du rapport d'étape de la commission d'enquête concernant un des éléments de la demande de révision du cahier des charges de l'AOP Domfront. Elle a approuvé la nomination de Mme JEHAN et de MM. GAUGUELIN et ROUVELAC comme</p>

	experts pour étudier, dans le cadre d'une procédure simplifiée, l'extension de l'aire géographique à 9 communes.
2021-CP916	<p>AOC « Gaillac » - Délimitation parcellaire – Commune de Florentin (81093) - Correction d'une erreur de tracé sur les plans cadastraux</p> <p>Suite à une demande de plantation rejetée via l'outil « vitiplantation » un opérateur exploitant des parcelles sur la commune de Florentin a pris contact avec les services de l'INAO. Après analyse, les services de l'INAO confirmé une erreur de report du tracé de la délimitation de l'AOC « Gaillac » sur cette commune.</p> <p>La commission permanente a approuvé la correction du tracé de la délimitation de l'AOC Gaillac sur la commune de Florentin et a acté le dépôt des plans dans les mairies de la commune concernée.</p>
Demandes de modifications de cahiers des charges	
2021-CP917	<p>IG « Genièvre Flandres Artois » - Examen de recevabilité de la demande de modifications du cahier des charges – Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a nommé la commission d'enquête composée de Marie Agnès Héroul (Présidente), Yves Dietrich, Cyril Payon, et approuvé à l'unanimité le projet de lettre de mission.</p>
2021-CP918	<p>AOC « Bandol » - Demande de modification du cahier des charges - Recevabilité de la demande et lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a validé les modifications de cahier des charges demandées par l'ODG. Celles-ci concernent l'introduction de l'irrigation dans l'appellation ainsi que des actualisations ou simplifications de cahier des charges.</p> <p>Le président du CRINAO a rappelé que l'ODG a travaillé sur une introduction progressive et maîtrisée de l'irrigation dans l'appellation afin de répondre aux contraintes climatiques.</p> <p>Il a été précisé que la ferti-irrigation est une pratique autorisée en appellation. La commission permanente a donné un avis favorable pour la transmission du dossier directement en comité national.</p>
2021-CP919	<p>AOC « Champagne », « Coteaux Champenois », « Rosé des Riceys » - Demande de modification des cahiers des charges – Introduction de variétés d'intérêt à fin d'adaptation et de dispositions agro écologiques – Examen de la recevabilité - Opportunité du lancement de l'instruction</p>

	<p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité la transmission de la demande d'introduction des deux variétés au groupe de travail « Evolution de l'encépagement des AOP », et la proposition d'étendre la mission de ce groupe à une réflexion sur le dépassement des 5 % de l'encépagement de l'exploitation dans le cadre de la réglementation des Zones de Non Traitement.</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité la transmission des deux dispositions agro écologiques proposées à la commission nationale « Relation des SIQO avec leur environnement ».</p> <p>Le Président Paly a rappelé que le dossier de demande de modification des cahiers des charges comportait un volet « mode de conduite » résultant de l'expérimentation menée depuis le début des années 2000.</p> <p>En raison de l'examen en cours par la commission nationale scientifique et technique du bilan de cette expérimentation, il a proposé que cette partie du dossier soit étudiée à la séance du 6 janvier 2022, avec l'apport des conclusions de la commission nationale, et qu'il ne soit pas nommée de commission d'enquête.</p> <p>La commission permanente a approuvé cette proposition à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP920</p>	<p>AOC « Rivesaltes » - Demande de modification du cahier des charges - Prolongation de la mission de la commission d'enquête</p> <p>La commission permanente a pris connaissance des travaux de la commission d'enquête et des recommandations transmises à l'ODG dans le cadre de l'instruction des modifications de cahier des charges.</p> <p>La commission permanente a validé la prolongation des missions de la commission d'enquête dont les travaux avancent avec application.</p>
<p>2021-CP921</p>	<p>AOC « Valençay » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La demande de L'ODG porte sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La modification des règles de taille pour ajouter un œil supplémentaire - Un ajustement de la règle de hauteur de feuillage et de palissage - Un ajustement de la CMMP en supprimant la règle sur la charge par cep - L'introduction des dispositions agroenvironnementales types n°1, 2 et 3 - L'augmentation de la richesse minimale en sucre des raisins - L'augmentation du TAVT après enrichissement - La possibilité d'utiliser des charbons pour l'élaboration des vins rosés - L'augmentation de la capacité de cuverie - La suppression des mesures transitoires arrivés à échéance

	<p>Le CRINAO ayant souligné l'importance de bien étudier les demandes concernant la modification des règles de taille, l'augmentation du TAVT après enrichissement et la possibilité d'utilisation de charbons œnologiques, la commission permanente souhaite attirer l'attention de la commission d'enquête sur ces trois points.</p> <p>La commission permanente a validé le lancement de l'instruction et a nommé une commission d'enquête composé de Philippe Pellaton (président), Vincent Fabre et Yann Schyler.</p>
2021-CP922	<p>AOC « Cognac » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>L'ODG demande la modification de son cahier des charges sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition de la réserve climatique - L'augmentation du TAV max des eaux-de-vie <p>Des échanges sont en cours avec l'ODG en vue de de modifier le cahier des charges afin d'y introduire les modalités de vieillissement définies dans l'arrêté du 27 juillet 2003 relatif aux eaux-de-vie de Cognac et leur vieillissement. Le travail de transfert et d'ajustement des modalités de vieillissement de l'arrêté vers le cahier des charges sera réalisé en lien avec la DGDDI.</p> <p>La commission permanente a validé le dossier sans nomination de commission d'enquête.</p>
2021-CP923	<p>AOC « Margaux » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>Les demandes de modifications de l'ODG concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction du castets N en tant que variété d'intérêt à fin d'adaptation ; - La suppression de l'écartement minimal entre pieds au profit d'une surface maximale par pied ; - L'introduction de dispositions agro-environnementales types n°1,2 et 3 et celles de « Bordeaux. <p>La commission permanente a validé la transmission de la demande d'introduction du castets N au groupe cépages.</p> <p>La commission permanente a validé le dossier sans nomination de commission d'enquête pour les autres points.</p>

<p>2021-CP924</p>	<p>AOC « Arbois » - Demande de modification du cahier des charges - Introduction de Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation - Examen de recevabilité - Lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité la transmission de la demande d'introduction des variétés au groupe de travail « Evolution de l'encépagement des AOP ».</p>
<p>Questions diverses</p>	
<p>2021-CP9QD1</p>	<p>Courrier Conseil des vins de Saint-Emilion – Certification environnementale</p> <p style="text-align: center;">Présentation orale</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de cette demande.</p>
<p>2021-CP9QD2</p>	<p>Approbation de la lettre de mission des experts pour le « Pineau des Charentes »</p> <p style="text-align: center;">Présentation orale</p> <p>Suite à la démission de M. DESACHÉ, la commission permanente a approuvé à l'unanimité son remplacement par M. Jean-François BERTRAN DE BALANDA et la lettre de mission modifiée.</p>